



DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien



NEUVIEME ANNEE. - N° 64

JEUDI 5 MARS 1933

ABONNEMENTS
Tous mois 4 fr. 50
6 mois 24 fr. 00
1 an 45 fr. 00

REDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal
et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

Prétentions impériales

C'est n'est pas seulement M. Combes, c'est aussi l'empereur d'Allemagne qui s'égare dans les bosquets de la philosophie. Ce qu'il y découvre n'est point fait pour nous déplaire, car rien n'est amusant comme les tirades d'un personnage couronné ou non sur des choses qu'il croit savoir et dont personne ici-bas n'a jamais su le premier mot.

Vous voyez cet empereur nous apportant le bon Dieu sur un plateau et le démontant devant nous, comme une pièce d'horloge ? Que le pape se livre à cet exercice, cela est déjà passablement curieux ; mais enfin il est de la partie, puisqu'il a pour fonction de représenter Dieu sur la terre, et on a point à lui faire remarquer qu'il sort de ses attributions quand il nous sert une bulle sur tel ou tel dogme de son Eglise catholique, apostolique et romaine.

Tel n'est pas le cas de Guillaume, à moins qu'il ne se considère comme le lieutenant du Dieu des armées. Je ne serais point, d'ailleurs, autrement surpris qu'il eût été cette fantastique prétention. N'a-t-il pas prétendu à tout ? Ne s'est-il pas imaginé qu'il est poète et que ses œuvres feront un jour ou l'autre pâlir celles d'Homère et de Shakespeare ? Ne s'est-il pas fourré dans la tête qu'il est peintre comme Léonard de Vinci et musicien comme Wagner ? Il ne lui manquait plus que de se faire théologien, et ça n'a pas traîné.

Ce qui me semble, par exemple, dépasser un peu sa théologie, c'est qu'il nous sert un Dieu déjà bien connu et considérablement usé. Si j'avais à choisir, je lui préférerais celui des bonnes gens qui se conduisaient si gentiment dans les chaires de Béranter. C'était un Dieu souriant, point ennemi d'une douce gaieté, se laissant taper sur le ventre et ne vous regardant pas du haut de son auréole avec la moue rebuffante d'un vieux qui va vous foudroyer.

Le Dieu de l'empereur Guillaume ne me paraît point avoir été taillé sur le même patron. C'est un type très méfoculeux, maniaque jusqu'au bout des ongles, toujours prêt à jouer de son tonnerre pardessus la tête des gens. C'est, au surplus, le même qui chassait du paradis terrestre nos infortunés premiers parents, sous une pauvre petite pomme.

Dans ces conditions, je ne vois pas bien où était pour Guillaume la nécessité de nous le présenter à nouveau. Il y avait si longtemps que nous le connaissions !

Toutela relooke qu'il lui a faite consiste à nous le montrer sous les couleurs d'un gaillard qui se reproduit avec une invraisemblable fécondité. Pendant que vous le croyez occupé tout à-haut à régler le mouvement des étoiles ou à redorer les ailes de ses anges, il est tout simplement au milieu de nous, en train de s'incarner dans tel ou tel individu, pour le grand bien de l'humanité. C'est ainsi qu'il s'incarna autrefois dans un autre Guillaume dont celui-ci serait, à ce compte, le débile héritier.

Alors quoi ? Oh ! c'est bien simple. Guillaume n'ignore pas que la religion met aux pieds de leurs maîtres les peuples ignorants et désarmés. Il s'en est fait le défenseur, parce qu'elle est son bouclier comme elle est celui de tous les hommes qui ne régnent que par la force et rien ne lui fera lâcher son apostolat impérial, tant qu'il lui permettra de gouverner des sujets, en les abêtissant.

C'est évidemment le même raisonnement que se font chez nous les adversaires de la République, quand ils s'opposent à la dénonciation du Concordat ; mais nous avons lu dans leur jeu, comme l'Allemagne finira par lire dans celui de son empereur, et vous verrez ce que pensera leur Bible, quand la raison humaine se sera enfin levée dans toute sa beauté !

Clovis HUGUES,
Député de la Seine.

L'Actualité Amusante

Voir à la 6^e Page

DUCHESSE & COIFFEUR

La « Grande Duchesse » d'Offenbach n'est pas qu'une amusante héroïne d'opérette. On vient de la retrouver dans la vie réelle, ou elle se nomme Anastasie Michailovna. Et celle-ci, par une délicieuse ironie du destin, apparaît encore plus excentrique, plus gaie que l'autre. Que voulez-vous, on a beau figurer dans le Gotha, on n'en est pas moins... femme.

Vous connaissez ce qu'on appelle trop gravement peut-être le scandale de la Cour de Mecklenbourg-Schwérin. La grande duchesse, mère du grand-duc régnant, venue depuis 1897, eût aimé flirter plus que de raison avec un garçon coiffeur. C'est une dépêche de Berlin qui s'exprime ainsi. Comme en termes galamment mesurés cette grosse chose est dite ! Un flirt ? Hum ! Un flirt prolongé, très prolongé, puisque s'il faut en croire la même correspondance, la grande-duchesse s'est aujourd'hui menacée d'une maternité tardive.

Naturellement, après l'aventure de la princesse Louise de Saxe, dont on commençait à se lasser, les exploits de la grande-duchesse Anastasie ne peuvent qu'obtenir un joli succès auprès des humoristes.

Quel est ce garçon coiffeur qui eut la joie insigne de se faire une telle amie ? L'histoire ne le dit point et lui-même de neure volentiers silencieux. Plus aisé qu'André Girou, qui claudait à tous les échos le cri de son amour passion, il s'enfuit de mystère. On ne saurait trop admirer ce type rare, très rare, de Figaro qui n'est pas Loquace.

Ma foi, pourquoi, au fond, faire tant de bruit autour de cette simple affaire ? On peut être garçon coiffeur et inspirer des idées folles à une princesse. Ça n'a rien de paradoxal. L'essentiel est de saisir l'occasion par les cheveux...

LETTRE DE BELGIQUE

(De notre correspondant spécial)

Bruxelles, 2 mars.
LA QUESTION DE L'ALCOOL
Nous avons suivi en Belgique, avec la plus grande attention les débats de la Chambre française sur la question de l'alcool. Cette même question venait de provoquer chez nous la bataille parlementaire la plus acharnée dont nous ayons gardé le mémoire.

CHRONIQUE

Le Fiancé professionnel

— Ne me parlez pas de Louis Bréval ! — m'interrompt Chatty. — J'ai horreur de ce type d'économiseur d'argent, d'homme d'illusions, de coureur de femmes fançonnées, qui, après avoir goûté, puis savouré l'intimité de candides jeunes filles et les avoir bercées d'espérances conjugales, se retire sournoisement, les abandonne déflorées de leurs premiers confidences. Cette vile maraude m'est encore plus odieuse que le chatouillage certain, quel code d'honneur mondain, sévère à tout dommage physique, se soucie de venger une blesure au cœur ?

— Tu prends — objecte-t-il à Chatty — la chose si abîmement au tragique. Ces écorniflures, ces coups de pied, ces coups de poing, ces coups de poignard, ces coups de couteau, ce sont toujours de naïves pensionnaires disposées à croire que le premier vaiseur qui murmure : « Je vous aime » est le Lohengrin idéal. Plus d'une experte flirteuse, élevant au premier flair les décisions et les allures louches de ces faux fiancés, dans leurs retranchements de déclarations imprécises et de serments trop vagues. Ces audacieuses vengent les timides. Et ne me contredis pas, car, de ceci, j'ai précisément la preuve en l'aventure du pauvre Bréval. Ecoute-la et tu pourras, dans ce cas de désespoir, te rassurer, trouvant l'excuse d'une incohérence, d'une faiblesse, d'une naïveté de hobereau demeuré provincial au travers des plus affines cénacles parisiens.

DEFAITE DU MINISTRE

Sans doute M. de Smet de Neeyer obtint de sa majorité servile les 15 millions qu'il demandait. Personne ne se permit de lui opposer l'ombre d'une illusion. Là n'était ni l'intérêt, ni l'enjeu de la bataille ; la question était de savoir si le ministre réussirait à mettre hors la loi la minorité, à lui retirer le droit de discussion des amendements, à lui faire franchir de sa échelle grâce à l'admirable franchise de nos amis socialistes et de toutes les gauches. Les séances duraient tout le jour et toute la nuit ; il fallut quarante heures à la majorité pour imposer sa volonté ; le droit à la libre discussion fut supprimé.

LES GAISSES D'EPARGNE

L'élévation de 50 % des droits sur l'alcool, n'est que le premier point d'un plan de réformes financières que M. de Smet de Neeyer soumet au Parlement. Son projet d'extension des limites fixées pour les placements des fonds confiés à la Caisse d'épargne, sera vivement discuté. Il y a quelques années, une commission extra-parlementaire avait condamné toute proposition d'extension. Elle avait dit, que si la Caisse générale d'épargne était encombrée de fonds à placer, il valait mieux réduire les dépôts autorisés, plutôt que d'augmenter les cycles et les risques de ses opérations « confiées à la Banque ».

Les sociétés belges par actions (anonymes ou en commandite) sont taxées à raison de 2 % de leurs bénéfices. Cette taxe sera désormais appliquée aux sociétés similaires ayant leur siège à l'étranger, à raison des bénéfices qu'elles réalisent dans les agences successorales et autres établissements fondés par elles en Belgique.

IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Un troisième projet assiette au point de vue de la patente, les sociétés commerciales étrangères aux sociétés belges, en ce qui concerne les bénéfices qu'elles réalisent en Belgique.

LE TABAC

La discussion qui s'est terminée lundi, à la Chambre, par le vote de l'amendement Borne, remet au premier plan de l'actualité la question du tabac. Examinons donc ce que l'on en a dit dans les différents pays.

CHRONIQUE

Le Fiancé professionnel

— Ne me parlez pas de Louis Bréval ! — m'interrompt Chatty. — J'ai horreur de ce type d'économiseur d'argent, d'homme d'illusions, de coureur de femmes fançonnées, qui, après avoir goûté, puis savouré l'intimité de candides jeunes filles et les avoir bercées d'espérances conjugales, se retire sournoisement, les abandonne déflorées de leurs premiers confidences. Cette vile maraude m'est encore plus odieuse que le chatouillage certain, quel code d'honneur mondain, sévère à tout dommage physique, se soucie de venger une blesure au cœur ?

— Tu prends — objecte-t-il à Chatty — la chose si abîmement au tragique. Ces écorniflures, ces coups de pied, ces coups de poing, ces coups de poignard, ces coups de couteau, ce sont toujours de naïves pensionnaires disposées à croire que le premier vaiseur qui murmure : « Je vous aime » est le Lohengrin idéal. Plus d'une experte flirteuse, élevant au premier flair les décisions et les allures louches de ces faux fiancés, dans leurs retranchements de déclarations imprécises et de serments trop vagues. Ces audacieuses vengent les timides. Et ne me contredis pas, car, de ceci, j'ai précisément la preuve en l'aventure du pauvre Bréval. Ecoute-la et tu pourras, dans ce cas de désespoir, te rassurer, trouvant l'excuse d'une incohérence, d'une faiblesse, d'une naïveté de hobereau demeuré provincial au travers des plus affines cénacles parisiens.

DEFAITE DU MINISTRE

Sans doute M. de Smet de Neeyer obtint de sa majorité servile les 15 millions qu'il demandait. Personne ne se permit de lui opposer l'ombre d'une illusion. Là n'était ni l'intérêt, ni l'enjeu de la bataille ; la question était de savoir si le ministre réussirait à mettre hors la loi la minorité, à lui retirer le droit de discussion des amendements, à lui faire franchir de sa échelle grâce à l'admirable franchise de nos amis socialistes et de toutes les gauches. Les séances duraient tout le jour et toute la nuit ; il fallut quarante heures à la majorité pour imposer sa volonté ; le droit à la libre discussion fut supprimé.

LES GAISSES D'EPARGNE

L'élévation de 50 % des droits sur l'alcool, n'est que le premier point d'un plan de réformes financières que M. de Smet de Neeyer soumet au Parlement. Son projet d'extension des limites fixées pour les placements des fonds confiés à la Caisse d'épargne, sera vivement discuté. Il y a quelques années, une commission extra-parlementaire avait condamné toute proposition d'extension. Elle avait dit, que si la Caisse générale d'épargne était encombrée de fonds à placer, il valait mieux réduire les dépôts autorisés, plutôt que d'augmenter les cycles et les risques de ses opérations « confiées à la Banque ».

Les sociétés belges par actions (anonymes ou en commandite) sont taxées à raison de 2 % de leurs bénéfices. Cette taxe sera désormais appliquée aux sociétés similaires ayant leur siège à l'étranger, à raison des bénéfices qu'elles réalisent dans les agences successorales et autres établissements fondés par elles en Belgique.

IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Un troisième projet assiette au point de vue de la patente, les sociétés commerciales étrangères aux sociétés belges, en ce qui concerne les bénéfices qu'elles réalisent en Belgique.

LE TABAC

La discussion qui s'est terminée lundi, à la Chambre, par le vote de l'amendement Borne, remet au premier plan de l'actualité la question du tabac. Examinons donc ce que l'on en a dit dans les différents pays.

CHRONIQUE

Le Fiancé professionnel

— Ne me parlez pas de Louis Bréval ! — m'interrompt Chatty. — J'ai horreur de ce type d'économiseur d'argent, d'homme d'illusions, de coureur de femmes fançonnées, qui, après avoir goûté, puis savouré l'intimité de candides jeunes filles et les avoir bercées d'espérances conjugales, se retire sournoisement, les abandonne déflorées de leurs premiers confidences. Cette vile maraude m'est encore plus odieuse que le chatouillage certain, quel code d'honneur mondain, sévère à tout dommage physique, se soucie de venger une blesure au cœur ?

— Tu prends — objecte-t-il à Chatty — la chose si abîmement au tragique. Ces écorniflures, ces coups de pied, ces coups de poing, ces coups de poignard, ces coups de couteau, ce sont toujours de naïves pensionnaires disposées à croire que le premier vaiseur qui murmure : « Je vous aime » est le Lohengrin idéal. Plus d'une experte flirteuse, élevant au premier flair les décisions et les allures louches de ces faux fiancés, dans leurs retranchements de déclarations imprécises et de serments trop vagues. Ces audacieuses vengent les timides. Et ne me contredis pas, car, de ceci, j'ai précisément la preuve en l'aventure du pauvre Bréval. Ecoute-la et tu pourras, dans ce cas de désespoir, te rassurer, trouvant l'excuse d'une incohérence, d'une faiblesse, d'une naïveté de hobereau demeuré provincial au travers des plus affines cénacles parisiens.

DEFAITE DU MINISTRE

Sans doute M. de Smet de Neeyer obtint de sa majorité servile les 15 millions qu'il demandait. Personne ne se permit de lui opposer l'ombre d'une illusion. Là n'était ni l'intérêt, ni l'enjeu de la bataille ; la question était de savoir si le ministre réussirait à mettre hors la loi la minorité, à lui retirer le droit de discussion des amendements, à lui faire franchir de sa échelle grâce à l'admirable franchise de nos amis socialistes et de toutes les gauches. Les séances duraient tout le jour et toute la nuit ; il fallut quarante heures à la majorité pour imposer sa volonté ; le droit à la libre discussion fut supprimé.

LES GAISSES D'EPARGNE

L'élévation de 50 % des droits sur l'alcool, n'est que le premier point d'un plan de réformes financières que M. de Smet de Neeyer soumet au Parlement. Son projet d'extension des limites fixées pour les placements des fonds confiés à la Caisse d'épargne, sera vivement discuté. Il y a quelques années, une commission extra-parlementaire avait condamné toute proposition d'extension. Elle avait dit, que si la Caisse générale d'épargne était encombrée de fonds à placer, il valait mieux réduire les dépôts autorisés, plutôt que d'augmenter les cycles et les risques de ses opérations « confiées à la Banque ».

Les sociétés belges par actions (anonymes ou en commandite) sont taxées à raison de 2 % de leurs bénéfices. Cette taxe sera désormais appliquée aux sociétés similaires ayant leur siège à l'étranger, à raison des bénéfices qu'elles réalisent dans les agences successorales et autres établissements fondés par elles en Belgique.

IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Un troisième projet assiette au point de vue de la patente, les sociétés commerciales étrangères aux sociétés belges, en ce qui concerne les bénéfices qu'elles réalisent en Belgique.

LE TABAC

La discussion qui s'est terminée lundi, à la Chambre, par le vote de l'amendement Borne, remet au premier plan de l'actualité la question du tabac. Examinons donc ce que l'on en a dit dans les différents pays.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 3 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

LA LOI DES FINANCES

Le ministre des finances a entretenu ses collègues de divers articles de la loi de finances qui restent à examiner par la Chambre. A ce propos, le conseil a été unanime à exprimer le vœu que le budget fût voté au Palais-Bourbon avant la fin de la semaine, pour éviter un nouveau douzième provisoire.

BEURRE & MARGARINE

Le ministre de l'Agriculture a été autorisé à déposer un projet de loi concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 3 mars. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. BOURGEOIS.

La Loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget (suite de la loi des finances).

Les Cours d'appel

LE PRÉSIDENT rappelle que la Chambre s'est arrêtée hier à l'article 42 C.

LES POMPIERS

La Chambre adopte l'article 43 facilitant aux employés des journaux officiels le moyen de se constituer une retraite, ainsi que l'article 43 A, relatif aux sapeurs-pompiers dont le temps passé sous les drapeaux comptera désormais dans le calcul des années de service qui doivent rétroagir sur ces pompiers pour pouvoir prétendre à la médaille d'honneur.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

Sur l'article 51, fixant à 1.000 fr. le traitement des instituteurs stagiaires et à 1.200 fr. celui des instituteurs de 2^e classe, M. CHAUMIE fait connaître la décision prise par le gouvernement d'accorder avec la commission du budget.

LES AGENTS AUXILIAIRES DES POSTES

VIOLETTE propose un article additionnel comportant l'avancement des agents auxiliaires des postes.

AVIS IMPORTANT

Afin d'éviter, vous retarder, adresser, sans indication de noms propres, à M. le Rédacteur en chef ; Tout ce qui concerne la rédaction, à M. le Rédacteur en chef ; Tout ce qui concerne l'administration, à M. l'Administrateur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 3 mars. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. BOURGEOIS.